

Fondation de prévoyance Musiques-Arts

Rachat d'années

Raison du rachat

- Rachat d'année de contributions manquantes Rachat pour retraite anticipée

Données personnelles de l'assurée

Nom _____

Prénom _____

Rue et N° _____

Pays, NPA Localité _____

N° de sécurité sociale _____

Date de naissance / Sexe _____

Questionnaire

1. Avez-vous constitué un avoir de libre passage sur un compte bloqué ou une police de libre passage ?

- Non Oui. Veuillez joindre une attestation du capital de prévoyance

2. Avez-vous exercé une activité en qualité de personne indépendante par le passé ?

- Non Oui. Veuillez joindre une attestation de la valeur de rachat du 3ème pilier A

3. Avez-vous effectué un retrait anticipé dans le cadre de l'encouragement à la propriété ?

- Non Oui. Si oui, à quelle date : _____

Pour quel montant, en CHF: _____

4. Avez-vous transféré une partie de votre prestation de libre passage suite à un divorce ?

- Non Oui. Si oui, à quelle date : _____

Pour quel montant, en CHF: _____

5. Etes-vous arrivé de l'étranger au cours des 5 dernières années ?

- Non Oui. Si oui, à quelle date : _____

Prière de répondre à la question suivante que si votre réponse à la question n°5 est affirmative:

6. S'agit-il de votre première affiliation en Suisse ?

- Oui Non, date de ma première affiliation : _____
Prière de joindre un certificat de prévoyance de l'ancienne caisse de prévoyance _____

Note importante

J'ai pris note que si des rachats d'années ont été effectués, les prestations de prévoyance découlant de ces rachats ne peuvent pas être perçues sous forme de capital pendant les 3 années qui suivent le rachat (par exemple: le versement anticipé dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement ou le versement en espèces lors d'un départ définitif de la Suisse). En cas de rachat, il est recommandé de s'informer auprès de l'administration fiscale du canton de domicile.

Signature

Lieu, date: _____

Signature de l'assuré: _____